



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 22/09/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de Conseillers votants : 26
Date d'affichage : 12/10/2022

VOTE : Voix Pour : 26 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux le 05 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN

Absents Excusés : M. Christophe ROBIEUX, M. Richard PAUPY, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, M. Jean-Marc LETELLIER.

Ont donné pouvoir : M. Christophe ROBIEUX à M. Mostefa MAACHI ; M. Richard PAUPY à Mme Jacqueline BLOND ; M. Antoine BIGNON à Mme Patricia CHARPENTIER ; M. Florian MENAGER à Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE ; M. Jean-Marc LETELLIER à M. Fabrice EGRET.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Création d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 7/20^{ème} au 01/10/2022 pour la direction de l'école de musique

➡ **Rapporteur** : M. EGRET Fabrice, Adjoint au personnel

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs existant,
VU l'avis de la commission personnel réunie le 27 septembre 2022,

CONSIDÉRANT, que le Directeur de l'école de musique a été recruté en tant que professeur de saxophone au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Lisieux sur un temps de travail de 5,25/20^{ème}.

CONSIDÉRANT que cette nomination l'oblige à abandonner les 4 heures de formation musicale dispensées au sein de l'école de musique. L'agent continuera à assurer la Direction de l'école et à enseigner le saxophone.

CONSIDÉRANT que le directeur occupe actuellement, un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à 11/20^{ème}, poste scindé en 7 h de Direction et 4 h de formation musicale.

☞ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à compter du 1^{er} octobre 2022, pour la direction de l'école de musique.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est créé pour une durée de 7/20^{ème}

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Article 4 : tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Article 5 : exécution.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 11 octobre 2022